



Travaux en cours



Stade Chabert : première phase de travaux

Le chantier de démolition à l'ouest du terrain et les travaux sur le parking du stade Chabert sont entrés dans la première phase des travaux. Le projet labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen consiste à mettre aux normes PMR et FFF les bâtiments et les abords du stade Chabert pour un coût de 2 072 652 €. Il comprend la démolition de locaux vétustes avec création de locaux techniques et de sanitaires publics, la rénovation des vestiaires existants et leur extension avec la pose de panneaux photovoltaïques et de toitures végétalisées, la rénovation du club house et la création d'un ascenseur pour l'accès aux étages et aux tribunes. D'importants travaux ont commencé dans le parking avec la création de 20 nouvelles places, l'aménagement paysager et la création d'une entrée/sortie du parking unique.

À savoir : Le stade restera ouvert pendant toute la durée des travaux avec un chantier en site occupé. Les travaux devraient durer 14 mois pour une livraison en juillet 2018. ■

Travaux terminés



Le pigeonnier réalisé par les élèves du lycée professionnel Léon Chiris de Grasse.

Village : le pigeonnier est en place

Sur son assise de fer réalisée par les agents des services techniques, le pigeonnier est en place à Vallisbona. Sur le même modèle que celui de Garbejaire, cette installation devrait rapidement faire ses preuves : maîtriser la population de pigeons en limitant le nombre d'œufs par nid, éloigner les volatiles du village et réduire les nuisances y compris sonores. Ce nouveau lieu de nidification est une solution écologique pour maintenir la propreté de la ville et réduire les coûts d'entretien des bâtiments. Moins de pigeons, moins de déjections ! ■



Travaux en cours

Promenade de la Bouillide : bientôt la fin du stationnement anarchique

Au niveau de l'école Sartoux, la promenade de la Bouillide est connue pour son stationnement anarchique. Un temps bientôt révolu avec le début des travaux entre les deux côtés du parc côté sud. Au programme, la pose d'un revêtement de chaussée, la création d'un trottoir et le traçage des places pour optimiser le stationnement. L'accès des riverains sera maintenu. ■

Rappel



Interdiction du brûlage des végétaux

L'incinération de tous les déchets verts est **strictement interdite** pendant la période rouge du **1^{er} juillet au 30 septembre**.

Pour rappel, le département des Alpes-Maritimes est fortement exposé aux risques d'incendie, raison pour laquelle cette interdiction couvre toute la période estivale. ■